Corrigé et barème – Comment se forment les prix sur un marché ?

Le marché, une institution plus ou moins concurrentielle ; la demande qui décroît et l'offre qui croît avec le prix (coût marginal) ; l'équilibre et l'ajustement du prix ; les déplacements des courbes ; les effets d'une taxe forfaitaire ou d'une subvention.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · SES (2nde) 2nde

Exercice 1 – Mobilisation des connaissances : le marché, une institution ★★ *(4 pts)*

a) Lieu, physique ou virtuel, où se rencontrent les offreurs et les demandeurs d'un bien ou d'un service et où se forme un prix ; par exemple, le marché d'intérêt national de Rungis pour les fruits et légumes. (1)

b) Une institution est un ensemble de règles durables qui organisent les relations sociales. Le marché repose sur des droits de propriété garantis (Code civil de 1804) : on ne vend que ce dont on est propriétaire ; et sur des règles de concurrence : l'ordonnance du 1er décembre 1986 pose la liberté des prix, l'Autorité de la concurrence sanctionne les ententes. Sans ces règles, l'échange ne serait ni sûr ni régulier. (1)

c) Atomicité (très nombreux offreurs et demandeurs, chacun trop petit pour peser sur le prix), homogénéité du produit (unités interchangeables), transparence de l'information (tous connaissent prix et qualités), libre entrée et sortie du marché. C'est un modèle théorique. (1)

d) Le preneur de prix, trop petit pour influencer le prix, choisit seulement sa quantité (un producteur de fraises au marché au cadran). Le faiseur de prix fixe son prix, sachant qu'un prix plus élevé réduit ses ventes : c'est un monopole, comme la SNCF sur la grande vitesse avant décembre 2021. (1)

Erreur fréquente — dire que le marché est « naturel » : il faut toujours citer au moins une règle précise qui le rend possible.

Exercice 2 – Coût marginal et offre du producteur ★★ *(4 pts)*

a) Coût de production d'une tonne supplémentaire. Il croît car, pour produire davantage, il faut récolter des arbres moins productifs, payer des heures supplémentaires ou des saisonniers. (1)

b) À 200 €, marges de $200 - 100 = 100$ €, $200 - 150 = 50$ € et $200 - 200 = 0$ € ; la 4e tonne (250 €) ferait perdre 50 €. Elle produit 3 tonnes ; profit : $100 + 50 + 0 = 150$ €. (1)

c) À 300 €, les 5 tonnes sont rentables (marges de 200, 150, 100, 50 et 0 €) : profit de $200 + 150 + 100 + 50 + 0 = 500$ €. (1)

d) De 200 à 300 €, la quantité offerte passe de 3 à 5 tonnes : l'offre est croissante. Règle : le producteur preneur de prix produit jusqu'à ce que le coût marginal soit égal au prix ; sa courbe d'offre suit sa courbe de coût marginal. (1)

À retenir — en situation de coûts croissants, la quantité optimale est celle pour laquelle le coût marginal est égal au prix.

Exercice 3 – Étude de document : l'équilibre du marché des prunes ★★ *(4 pts)*

a) Prix en ordonnée, quantité en abscisse. Demande décroissante (500 kg à 1 €, 100 kg à 5 €), offre croissante (100 kg à 1 €, 500 kg à 5 €) : les deux courbes se coupent en un point. (1)

b) À 3 € le kg, quantité demandée = quantité offerte = 300 kg : prix d'équilibre 3 €, quantité d'équilibre 300 kg par jour. (1)

c) À 4 €, 400 kg offerts pour 200 demandés : excès d'offre de 200 kg. Les vendeurs baissent leurs prix, la quantité demandée augmente et la quantité offerte diminue, jusqu'à 3 €. (1)

d) À 2 €, 400 kg demandés pour 200 offerts : pénurie de 200 kg. Des acheteurs acceptent de payer plus cher ; le prix monte jusqu'à 3 €, la quantité demandée baisse et la quantité offerte augmente. (1)

Repère — l'équilibre ne se contente pas d'un chiffre : il faut toujours décrire le mécanisme d'ajustement à partir d'un écart chiffré.

Exercice 4 – Effets d'une taxe forfaitaire ★★★ *(4 pts)*

a) Montant fixe par unité vendue, ici 1 € par kg, quel que soit le prix (la TVA, elle, est proportionnelle). Payée par les producteurs, elle augmente de 1 € le coût de chaque kg : l'offre se déplace vers le haut de 1 € et devient $Q_o = 100(P - 1) = 100P - 100$. (1)

b) $600 - 100P = 100P - 100$, soit $200P = 700$ et $P = 3{,}50$ € ; $Q = 600 - 350 = 250$ kg (et $350 - 100 = 250$). (1)

c) Les acheteurs paient 3,50 € au lieu de 3 € (+ 0,50 €) ; les producteurs gardent $3{,}50 - 1 = 2{,}50$ € (− 0,50 €). La charge est partagée à parts égales, car les deux pentes ont la même valeur absolue. (1)

d) Recette : $1 \text{ €} \times 250 \text{ kg} = 250$ € par jour. La quantité baisse de 300 à 250 kg, d'un sixième (environ − 17 %) : la taxe réduit les échanges, ce qui peut être son but pour décourager une consommation. (1)

Le point clé — une taxe payée par les producteurs déplace l'offre, pas la demande, et le prix payé n'augmente pas forcément de tout le montant de la taxe.

Exercice 5 – Raisonnement : déplacements des courbes et subvention ★★★ *(4 pts)*

a) Le long de la courbe : seul le prix du bien change (de 3 à 4 €, la quantité demandée passe de 300 à 200 kg). Déplacement de la courbe : un autre facteur change (une campagne vantant les fruits de saison fait demander plus de prunes à chaque prix, la demande va vers la droite). (1)

b) L'offre descend de 1 € : $Q_o = 100(P + 1) = 100P + 100$; $600 - 100P = 100P + 100$ donne $P = 2{,}50$ € et $Q = 350$ kg. Les producteurs reçoivent $2{,}50 + 1 = 3{,}50$ €. Coût pour l'État : $1 \text{ €} \times 350 = 350$ € par jour. (1)

c) Les ménages achètent plus de prunes à chaque prix : la demande se déplace vers la droite. À 3 €, la demande dépasse l'offre, qui n'a pas bougé : le prix monte. Au nouvel équilibre, prix et quantité échangée sont plus élevés. (1)

d) La subvention forfaitaire, somme fixe versée par l'État pour chaque unité, réduit d'autant le coût du producteur, qui offre chaque quantité à un prix plus bas : l'offre se déplace vers le bas. Ici, le prix passe de 3 € à 2,50 € et la quantité de 300 à 350 kg. C'est la logique de la remise de 18 centimes par litre de carburant du 1er avril 2022 : alléger le prix payé, au prix d'une dépense publique. (1)

Attention — une subvention baisse le prix payé, mais le producteur reçoit davantage : il faut toujours distinguer les deux prix.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).